

COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

- Scéance du jeudi 16 janvier 2020 -

ARDÈCHE - VIVARAIS MÉRIDIONAL  
**Saint-Maurice-d'Ibie**

PRESENTATION DU PROJET DE CLASSEMENT  
au titre des sites patrimoniaux remarquables

*u r b* **A r c h i** <sub>MD</sub>  
AMUNATEGUI URBANISME & ARCHITECTURE

[**dmap**]  
architecte du patrimoine

VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

SAINTE  
MAURICE  
D'IBIE

## RECONNAISSANCES

- Eglise Saint-Maurice XIème, XIIème siècles, inscription M.H. du 6/6/1933.
- Label Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional (4 communautés de communes), 2011.
- Prix Aurhalpin du patrimoine, mention «réalisation» pour la restauration de l'église romane, 2016.
- Lauréate des rubans du Patrimoine pour la restauration de l'église romane, 2016.
- Lauréate du prix «Allées d'arbres», Sites & Monuments, SPPEF, 2017.



Pays d'Art et d'histoire  
Vivarais méridional



SAINT-MAURICE-D'IBIE. - Vue générale - Prise du Rocher ou de face



**L'ECRIN PAYSAGER** - *une vallée karstique où s'écoule l'Ibie, un affluent de la rivière Ardèche.*



*une rivière au régime cévenol*

*la pierre sèche, un bel exemple complet de paysage lithique*



*les terrasses de culture : une nécessité agricole*

*LE BATI - un bourg médiéval adossé à son église, des hameaux en chapelet le long de l'Ibie*



*un bâti représentatif de l'architecture vernaculaire du bas-Vivarais issu des anciennes pratiques agricoles*



*LES ESPACES NON BATIS - diversité et changement incessant d'échelle et d'ambiance.*



*intériorité des venelles du bourg médiéval.*



*ouverture sur l'extension urbaine et son foirail.*



*l'allée de platanes et ses échappées sur le paysage.*



*LES ELEMENTS D'ARCHITECTURE - évocation des usages, du savoir-faire et du goût de chaque époque.*



*anciennes échoppes, couradous, magnaneries ont traversés le temps, ils ont valeur de témoignage.*



# SITUATION - L'ARDECHE MERIDIONALE



VILLENEUVE-DE-BERG  
Bastide Royale



LA VALLEE DE L'IBIE

Saint-Maurice-d'Ibie



GROTTE CHAUVET



VALLON-PONT-D'ARC  
Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche



Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional - *Ardèche*



## laissez-vous **Conter** les Entités Paysagères du Vivarais méridional



Il existe six entités paysagères en Vivarais méridional. Ces entités correspondent à un ensemble de communes ayant des caractéristiques et des dynamiques géographiques, urbanistiques et paysagères similaires. Elles correspondent à un découpage du territoire au regard des grands ensembles de reliefs, des types d'occupation du sol, de la morphologie urbaine, ainsi que des différentes mutations – industrielles, agricoles et culturelles – qui le composent et qui ont participé, et participent encore, à sa formation. Ces entités paysagères sont aussi le résultat de l'observation visuelle du territoire, de la perception que l'on en a, dans une lecture dynamique renvoyant à une expérience sensible de paysage.

## LE LABEL PAH

**Une reconnaissance obtenue en juillet 2011.**

- Un territoire de 37 communes, 3 Com.Com. (50 000 hab.)
- plus de 80 éléments protégés M.H.
- 6 entités paysagères

**Un engagement qui se décline en quatre missions:**

- Mieux connaître et valoriser le patrimoine.
- Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour préserver le cadre de vie.
- Sensibiliser l'ensemble de la population à ce patrimoine et ce paysage.
- Développer un tourisme patrimonial et culturel.



Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional - Ardèche

## laissez-vous **Conter** les Entités Paysagères du Vivarais méridional



Il existe six entités paysagères en Vivarais méridional. Ces entités correspondent à un ensemble de communes ayant des caractéristiques et des dynamiques géographiques, urbanistiques et paysagères similaires. Elles correspondent à un découpage du territoire au regard des grands ensembles de reliefs, des types d'occupation du sol, de la morphologie urbaine, ainsi que des différentes mutations – industrielles, agricoles et culturelles – qui le composent et qui ont participé, et participent encore, à sa formation. Ces entités paysagères sont aussi le résultat de l'observation visuelle du territoire, de la perception que l'on en a, dans une lecture dynamique renvoyant à une expérience sensible de paysage.

### LA VALLÉE DU RHÔNE



Vallée du Rhône

La vallée du Rhône est une plaine alluviale, étroite, dessinée à l'ouest, par une série de monts, le « ruban collinéen », les courbes de niveau 100 et 200 marquant très nettement une rupture. Des échancrures dans le relief, liées aux vallées des affluents du Rhône, constituent des portes d'entrée sur l'arrière-pays. Elle est ponctuée de bourgs castraux, installés en belvédère, à flanc de colline, hérités de l'époque médiévale et qui marquent le paysage (Cruas, Rochemaure, Viviers...). L'agriculture est très présente, concurrencée par la forêt en coteaux, l'habitat, l'industrie et les infrastructures en plaine.

### LE RUBAN COLLINÉEN ET LA PLAINE DE SAINT-LAGER-BRESSAC



Plaine de Saint-Lager-Bressac

Le ruban collinéen et la plaine de Saint-Lager-Bressac sont une succession de collines boisées au relief plus ou moins prononcé. Elles sont ponctuées de villages en promontoire donnant des ouvertures visuelles larges sur le paysage (Saint-Vincent-de-Barrès, Saint-Thomé). Un replat central ouvre le champ visuel vers le nord, sur la vallée du Rhône et constitue la plaine agricole de Saint-Lager-Bressac. Cette entité paysagère forme, du nord au sud du territoire, un filtre continu entre la vallée du Rhône et « l'arrière-pays ».

### LE PLATEAU DU COIRON



Coiron vu du Ciel, vallée du Lavezon

Le plateau du Coiron est une entité marquée par un relief, qui vu du ciel, dessine une « feuille de chêne ». Il possède des limites géographiques franches marquées par des falaises basaltiques issues de l'activité volcanique dont il est le fruit. Le plateau du Coiron surplombe l'ensemble du Vivarais méridional d'ouest en est, de Lussas à Rochemaure, et marque la limite climatique méridionale du territoire. Sur le plateau, qui oscille entre 500 et 850 mètres d'altitude, le paysage est dessiné par un bocage, lithique et de haies basses, qui achève de le singulariser.

### LE BASSIN D'ALBA-LA-ROMAINE À LAVILLEDIEU



Valvignère

Le bassin d'Alba-la-Romaine à Lavilledieu se lit comme un bassin agricole intérieur encadré par les contreforts des massifs voisins (plateau du Coiron au nord – montagne de Berg au sud - vallonnements du ruban collinéen à l'est – plateau des Gras et monts d'Ardèche à l'ouest). Une agriculture de type polyculture-élevage est une caractéristique forte de cette entité : vignes, vergers, céréales, et élevage. C'est un axe de communication naturel vers Aubenas, les monts d'Ardèche et le Velay. L'habitat s'y développe en plaine depuis l'antiquité (Alba-la-Romaine) et marque le paysage.

### LA MONTAGNE DE BERG ET LE PLATEAU DU LAOUL



Gras et vue sur la Dent de Rez

La montagne de Berg et le plateau du Laoul constituent un vaste ensemble karstique entaillé de gorges qui s'adoucit en plateau, au sud. Cette entité, couverte de garrigues basses entrecoupées de micro-vallées agricoles se définit par un caractère méditerranéen très marqué. L'habitat y est peu développé, s'organisant surtout autour de quelques villages d'origine médiévale (Saint-Maurice-d'Ibie, Gras) et de hameaux et fermes dispersées qui viennent ponctuer le paysage agricole.

### LES GORGES DE L'ARDÈCHE



Gorges de l'Ardèche

Les gorges de l'Ardèche, qui bénéficient d'un rayonnement touristique considérable, correspondent à un profond défilé calcaire creusé par le cours d'eau qui se caractérise par de nombreux méandres et des falaises couvertes de garrigues. Le village de Saint-Martin-d'Ardèche voit les gorges s'évaser à l'approche de son embouchure avec le Rhône.



Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional - *Ardèche*

## laissez-vous **Conter** le Montagne de Berg et le Plateau du Laoul

### LA STRUCTURE DU PAYSAGE



Le relief, en position dominante, offre des vues lointaines sur les défilés de la moyenne vallée de l'Ardèche (Vogué, Balazuc, Ruoms) et sur la longue côtière marseuse, sur le versant ouest, sur les gorges de l'Ardèche, au sud et enfin sur les corniches du Coiron, au nord. Vaste ensemble karstique entaillé de gorges où affleurent marnes (bad-lands) et calcaires, cette entité se découpe en deux sous-entités :

- au nord, le relief est caractérisé par un socle perturbé constitué d'une série de micro-reliefs, dominé par la montagne de Berg. Cet ensemble correspond à la sous-entité « montagne de Berg ».
- au sud, la topographie s'adoucit en plateau,

où le calcaire affleure et les sols sont maigres. Cet ensemble correspond à la sous-entité « plateau du Laoul ».

L'identité qui se dégage de cette entité est très forte : un caractère méditerranéen affirmé, des paysages qui alternent entre des bois de chênes verts et blancs en creux, des plateaux et falaises calcaires couverts de garrigues basses, des micro-vallées agricoles où se développent vignes, lavande, amandiers et herbages. Des formes associées à l'agriculture traditionnelle et à la valorisation agricole passée d'un territoire difficile marquent le paysage : faysses, clapas, bories même si elles connaissent aujourd'hui un phénomène d'abandon. Les composantes naturelles emblématiques marquent également le paysage : le bois du Laoul, plus grande forêt communale d'Ardèche, la Dent de Rez, site protégé, point culminant (719m) du territoire d'étude à la silhouette très caractéristique et aux pâturages perchés.



*Saint-Andéol de Berg*

*Communes*

*Bidon, Gras, Larnas, Saint-Andéol de Berg, Saint-Maurice d'Ibie*

### LES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DE LA MONTAGNE DE BERG ET LE PLATEAU DU LAOUL

- Caractère sauvage et méditerranéen affirmé
- Micro-vallées valorisées par la polyculture et les cultures emblématiques : vigne, lavande, amandiers...
- Alternance entre des secteurs très ouverts sur les secteurs mameux et des secteurs fermés par la forêt
- Villages et bâti peu développés
- Le chemin de fer et ses ouvrages d'art

## LA MONTAGNE DE BERG ET LE PLATEAU DE LAOUL

### Structure du paysage

- un vaste ensemble karstique entaillé de gorges
- un caractère méditerranéen à «épisodes cévenol»
- l'aménagement d'un territoire difficile: culture en terrasse

### Urbanisation et modes d'implantations traditionnelles

- un secteur historiquement peu habité
- un bâti rural principalement lié à l'activité agricole
- un habitat s'organisant autour de quelques villages, de hameaux et fermes dispersées

### Tendances d'évolution

- Les villages et hameaux conservent leurs structures historiques
- La pression résidentielle se fait sentir de plus en plus nettement à proximité des zones d'attractivité que sont les gorges de l'Ardèche

L'ECRIN PAYSAGER - *une vallée karstique où s'écoule l'Ibie, un affluent de la rivière Ardèche.*



*une rivière au régime cévenol.*



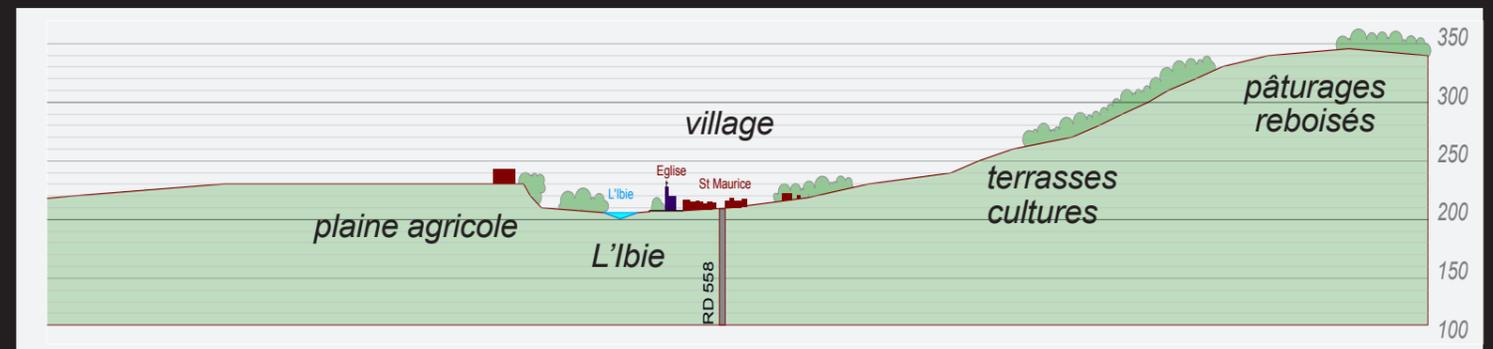
LA VALLEE DE L'IBIE

L'ECRIN PAYSAGER - les collines de Berg qui dominant la vallée de l'Ibie

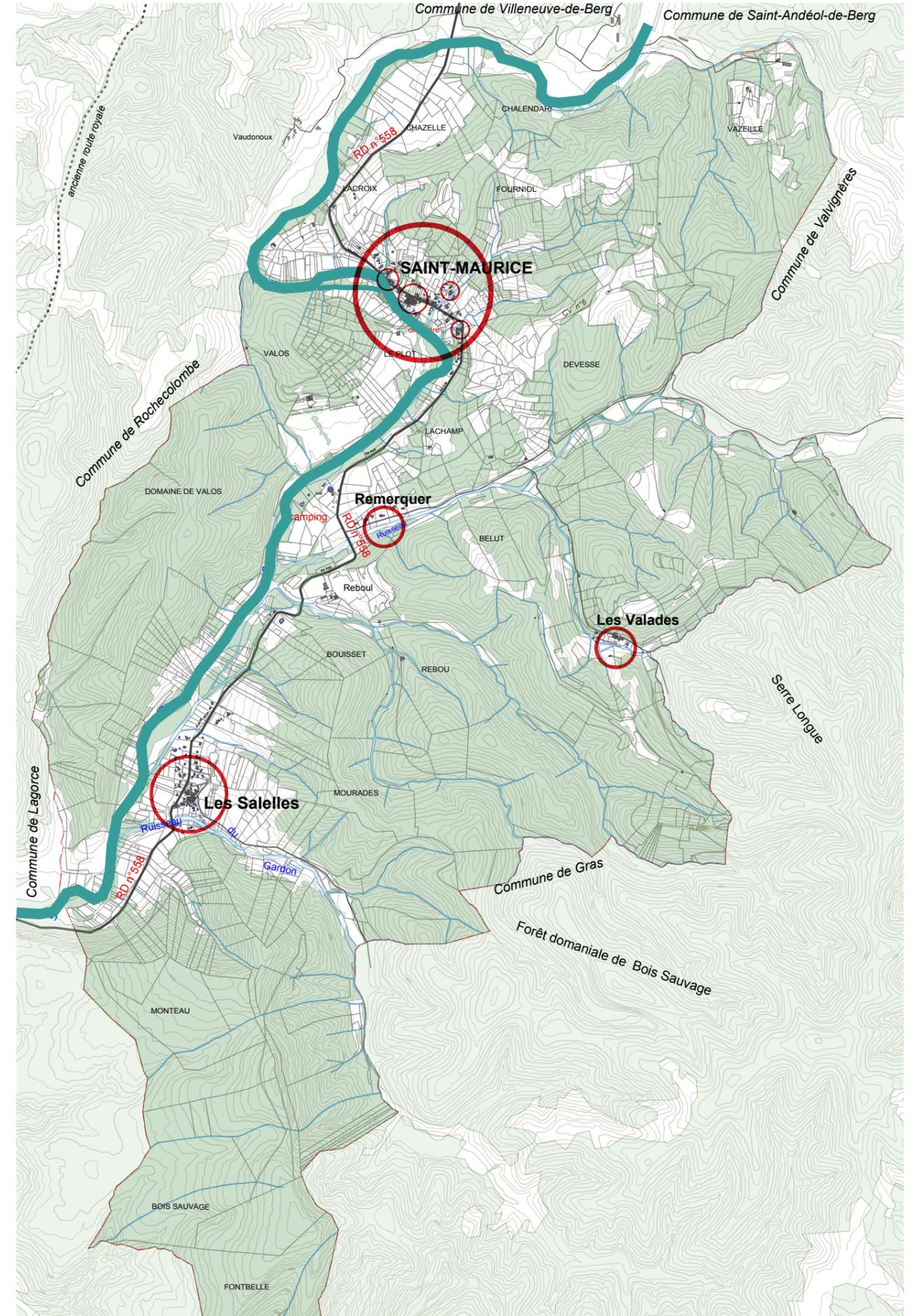


SAINT-MAURICE-D'IBIE

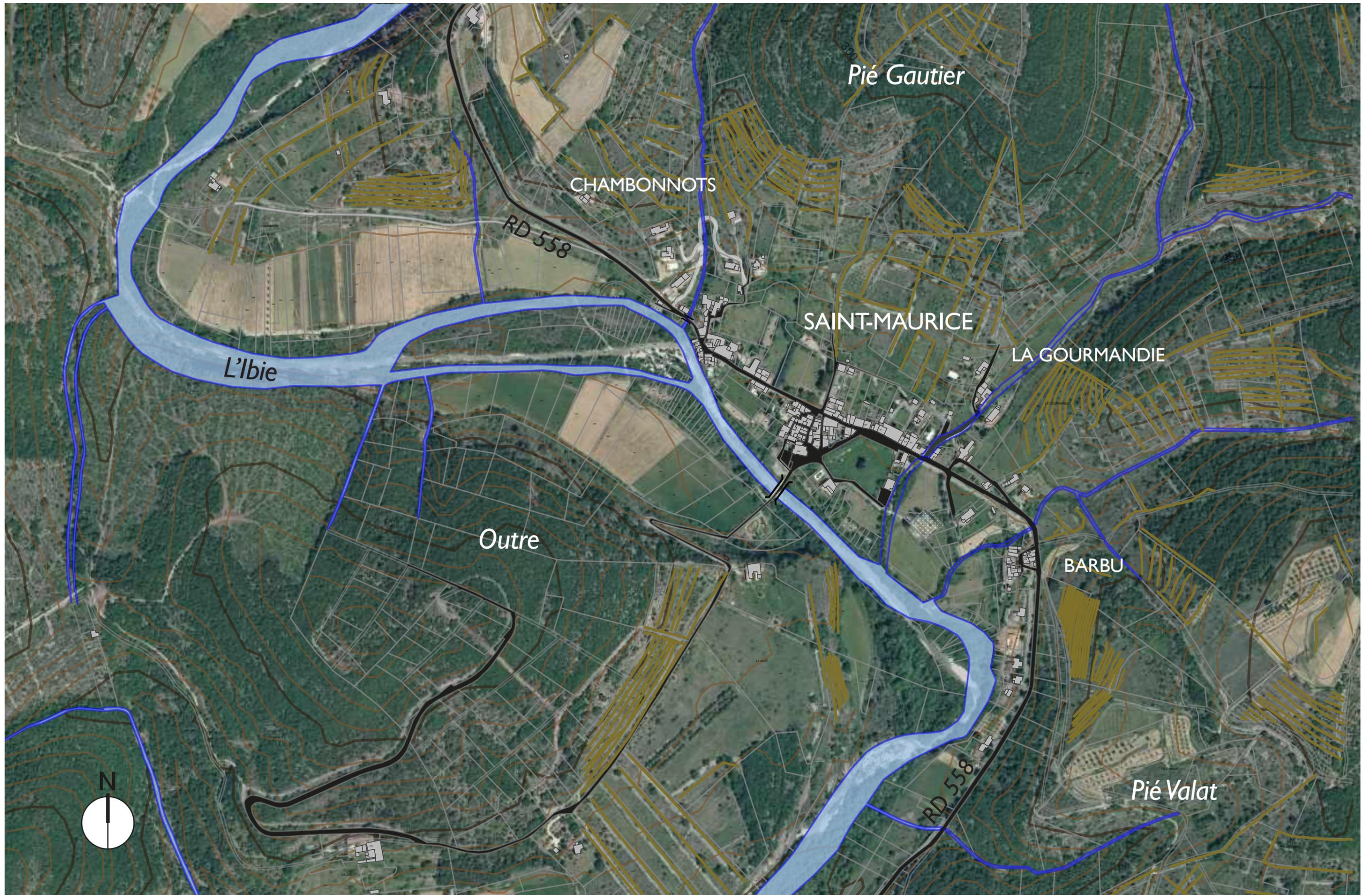
*l'habitat implanté au point de rupture de pente*



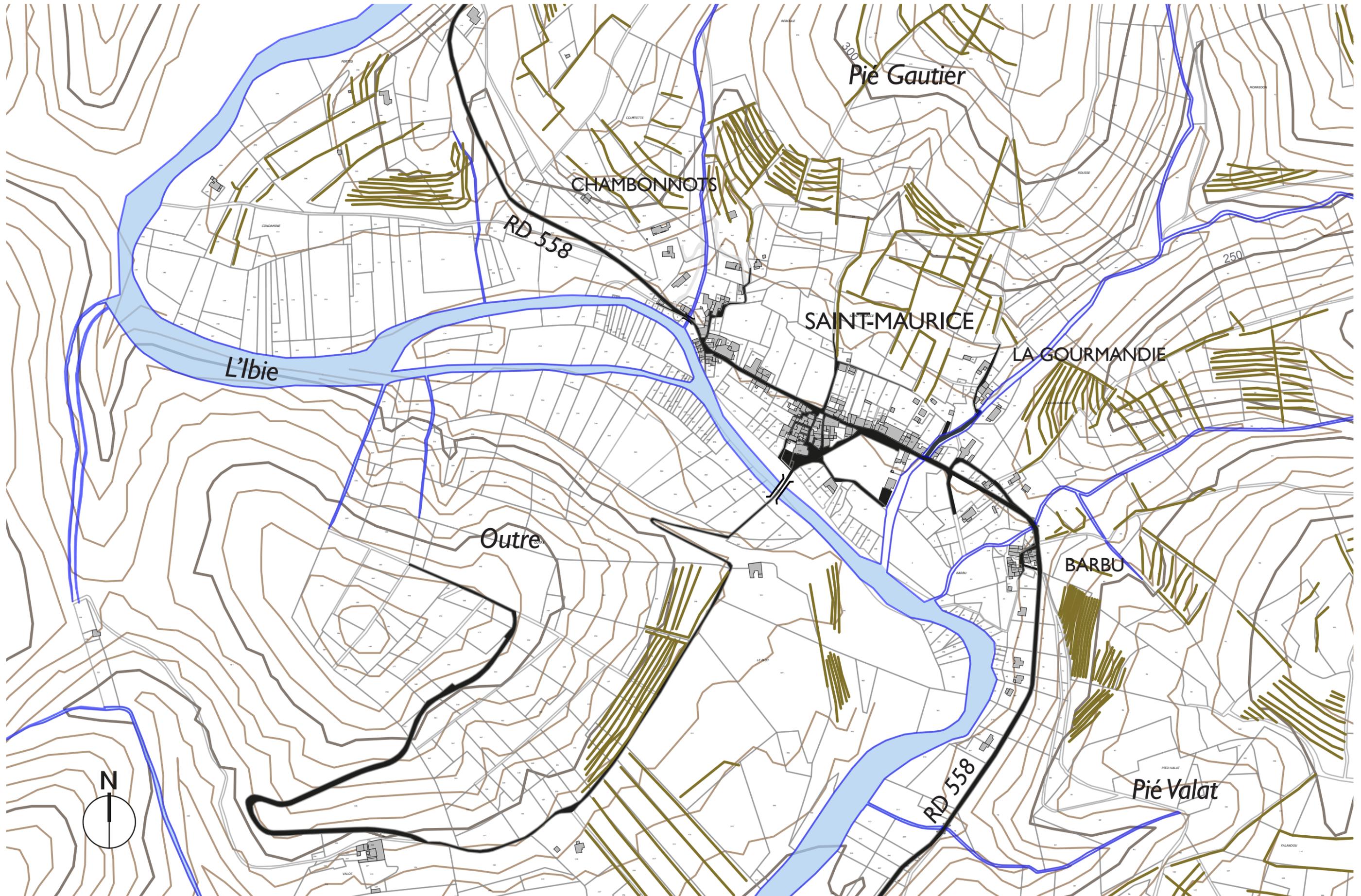
# MORPHOLOGIE URBAINE - un bourg d'origine médiévale, des hameaux en chapelet



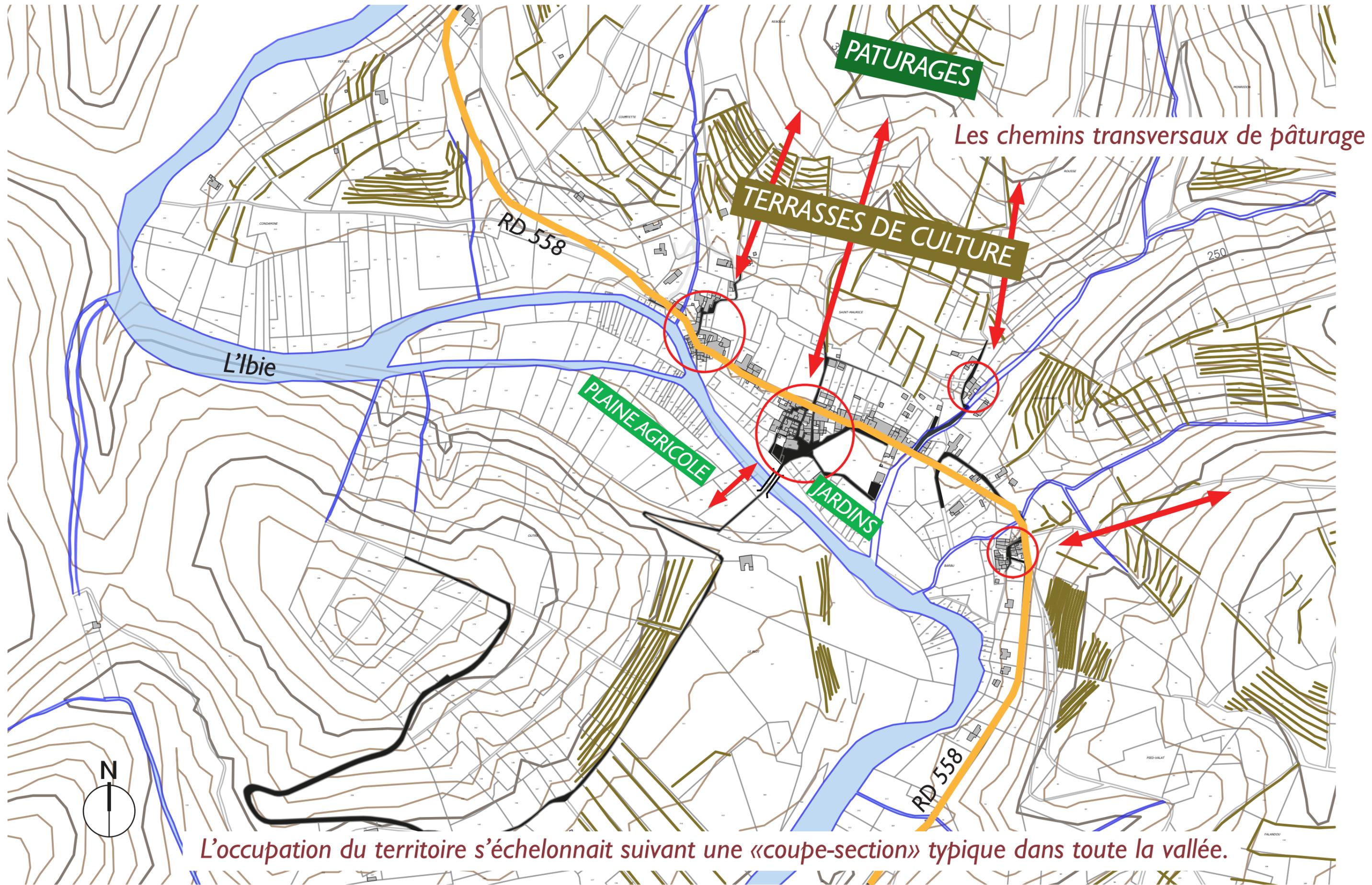
MORPHOLOGIE URBAINE - *modes d'implantations traditionnelles*



# MORPHOLOGIE URBAINE - *modes d'implantations traditionnelles*



# MORPHOLOGIE URBAINE - modes d'implantations traditionnelles



# MORPHOLOGIE URBAINE - *modes d'implantations traditionnelles*

*un territoire agricole difficile: création d'un paysage lithique*



*Paysage lithique.*

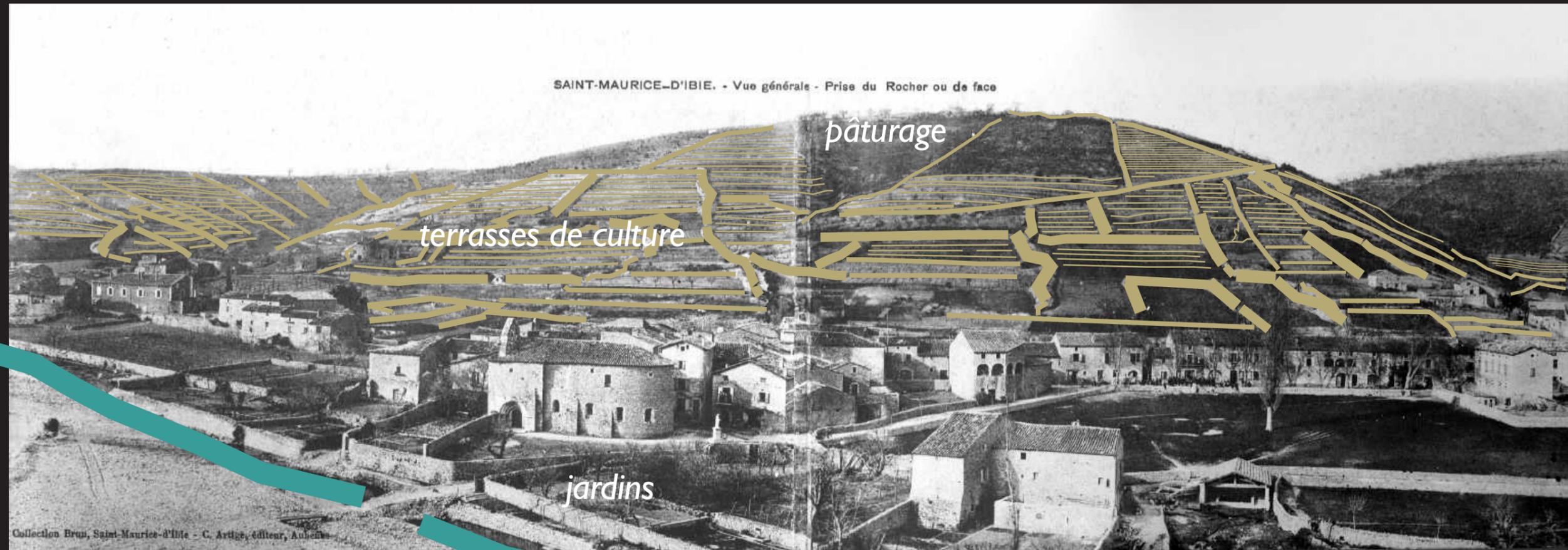


*Faisses, murs de pierres sèches des terrasses agricoles.*



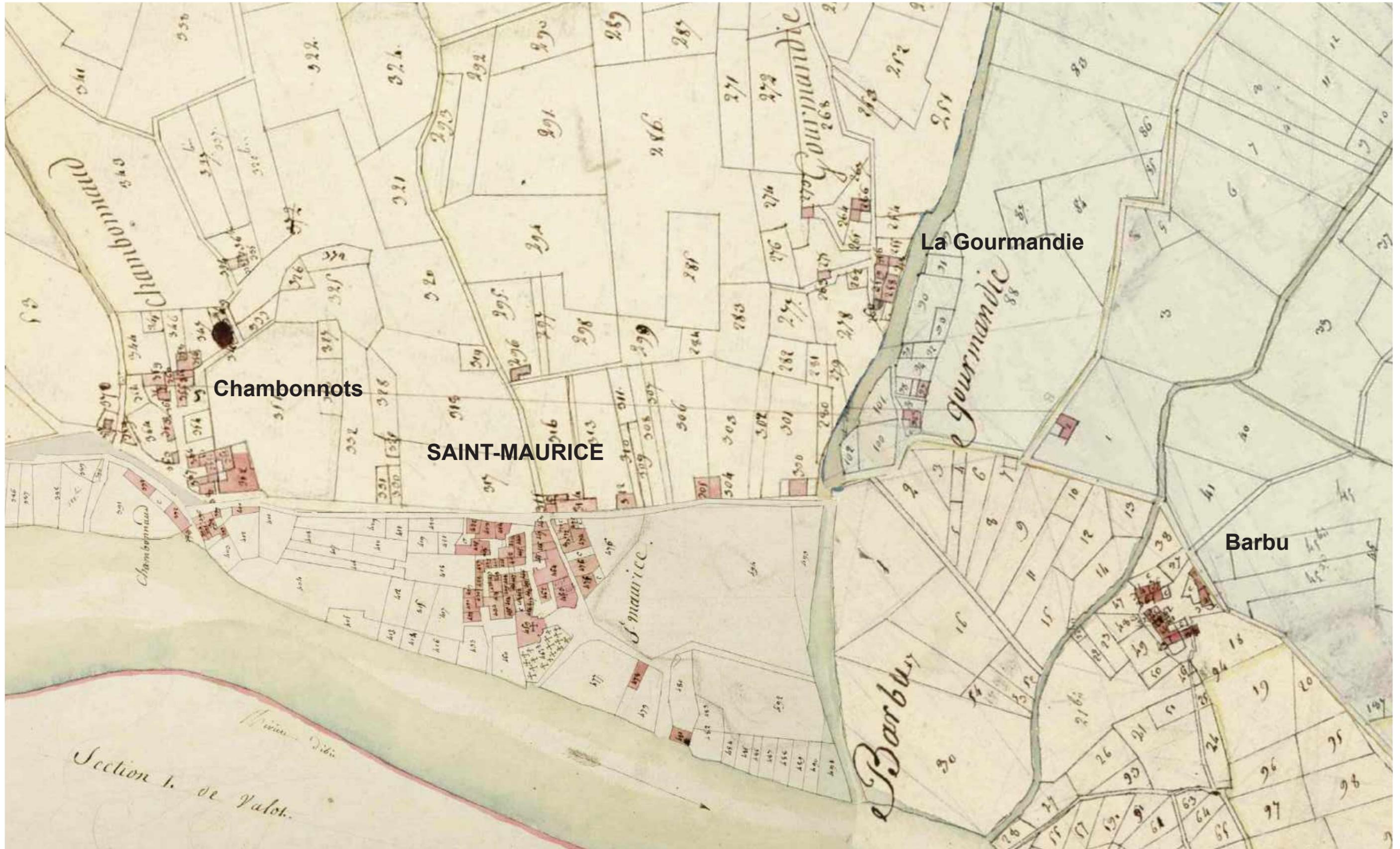
*Clapas, épierrement suivant la ligne de pente.*

L'AMENAGEMENT AGRICOLE DES PAYSAGES  
milieu du XVIIIème - milieu du XIXème siècle



- L'aménagement des pentes en terrasses
- La domestication de l'eau
- La matérialisation des parcelles conquises
- Les chemins transversaux de pâturage

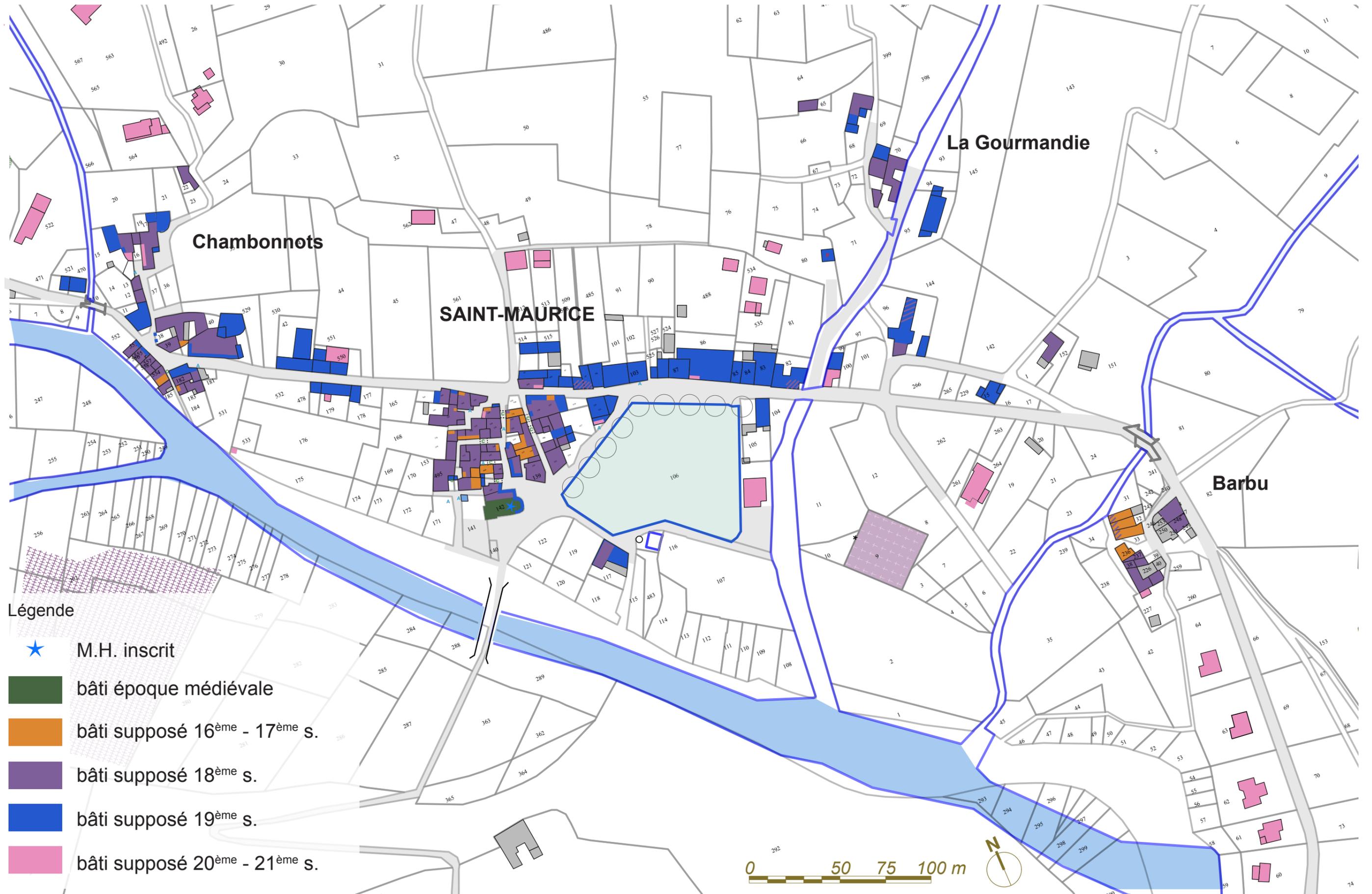
MORPHOLOGIE URBAINE - évolution du tissu urbain



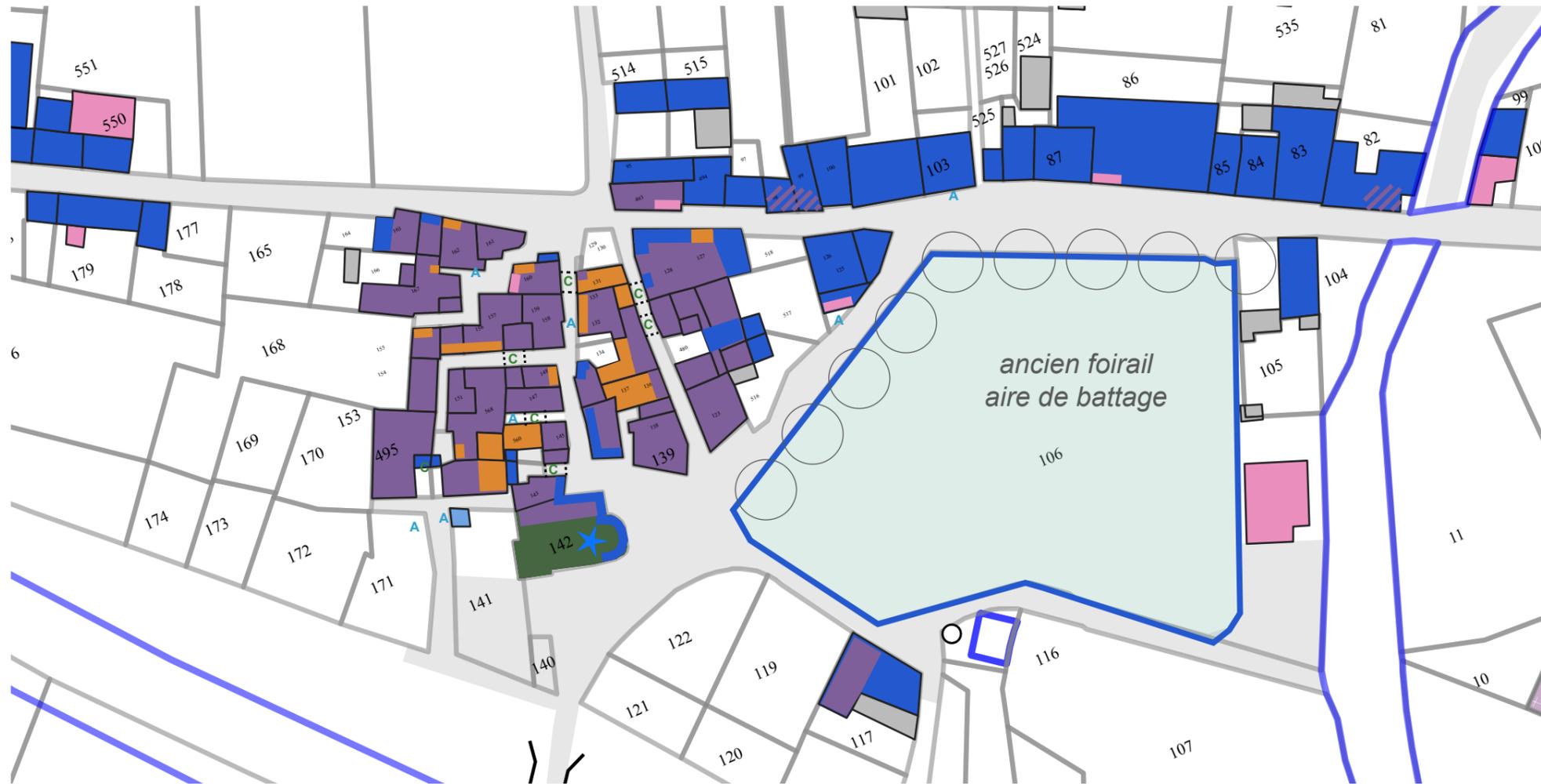
Extrait du cadastre napoléonien 1813.

# MORPHOLOGIE URBAINE - évolution du tissu urbain

## Datation relative du bâti



# MORPHOLOGIE URBAINE - évolution du tissu urbain



## Saint-Maurice, le bourg

- Quartier historique par la présence de l'église romane.
- Peu d'évolution du noyau médiéval par rapport à la période Renaissance.
- Extension urbaine XIXème de type faubourg le long de la route et du foirail.

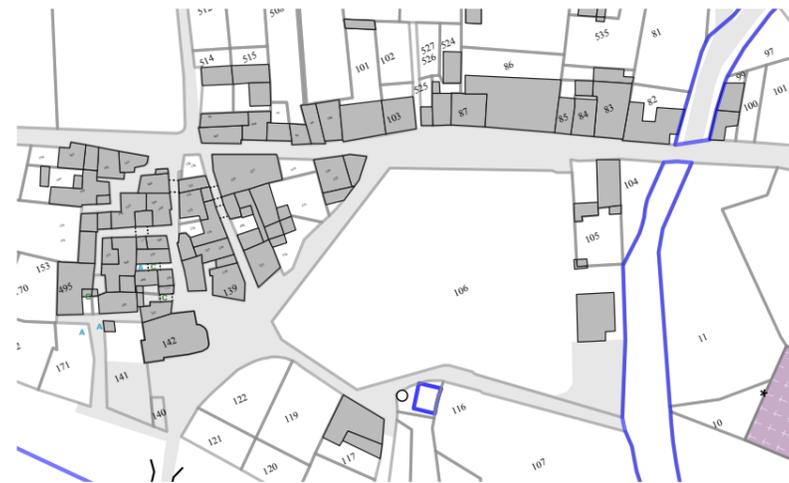
### Légende

- ★ M.H. inscrit
- bâti époque médiévale
- bâti supposé 16<sup>ème</sup> - 17<sup>ème</sup> s.
- bâti supposé 18<sup>ème</sup> s.
- bâti supposé 19<sup>ème</sup> s.
- bâti supposé 20<sup>ème</sup> - 21<sup>ème</sup> s.

## Analyse documentaire Evolution des cadastres



Extrait du cadastre napoléonien 1813.



Extrait du cadastre actuel.

## Evolution du cadastre: permanences / apparitions / disparitions



- bâti disparu
- bâti apparu

*LE BATI - un bâti représentatif de l'architecture vernaculaire du bas-Vivarais issu des anciennes pratiques agricoles*



**CHAMBONNOTS**

*Le hameau originel  
bâti agricole  
typologie des maisons vigneronnes*

**SAINT-MAURICE**

*Le bourg médiéval adossé à son église.*

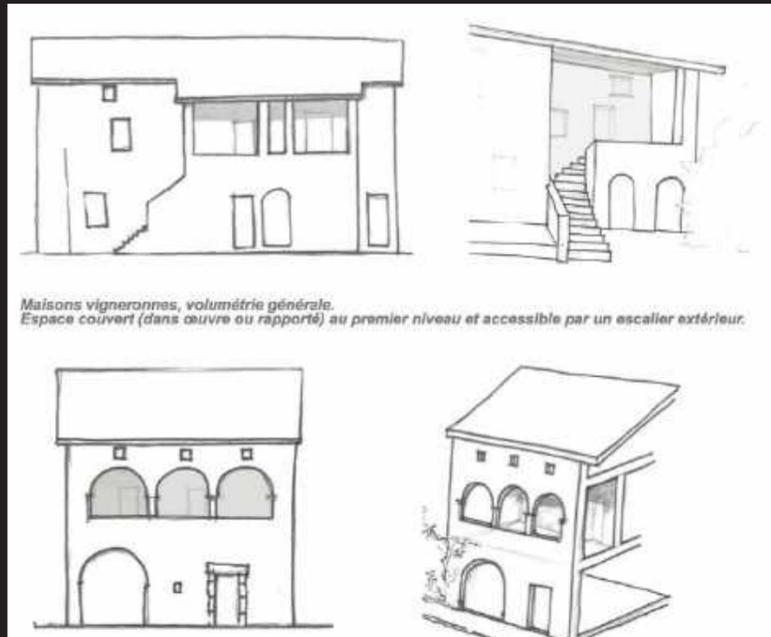
**SAINT-MAURICE**

*L'extension urbaine XIXème s.  
bâti aux accents plus bourgeois  
typologie des magnaneries*

PROTECTION ISMH. - *église romane à deux nefs réunifiées au XIXème siècle.*



*LE BATI - un bâti représentatif de l'architecture vernaculaire du bas-Vivarais issu des anciennes pratiques agricoles*



Maisons vigneronnes, volumétrie générale.  
Espace couvert (dans œuvre ou rapporté) au premier niveau et accessible par un escalier extérieur.

Dessins extraits du Diagnostic Charte Paysagère du Pays  
d'art et d'histoire du Vivarais méridional-Ardèche,



*les maisons de village peuvent reprendre les mêmes caractéristiques que les fermes isolées*



*LE BATI - un bourg médiéval adossé à son église, des hameaux en chapelet le long de l'Ibie*



LES ELEMENTS D'ARCHITECTURE - *évoquant des usages, du savoir-faire et du goût de chaque époque.*

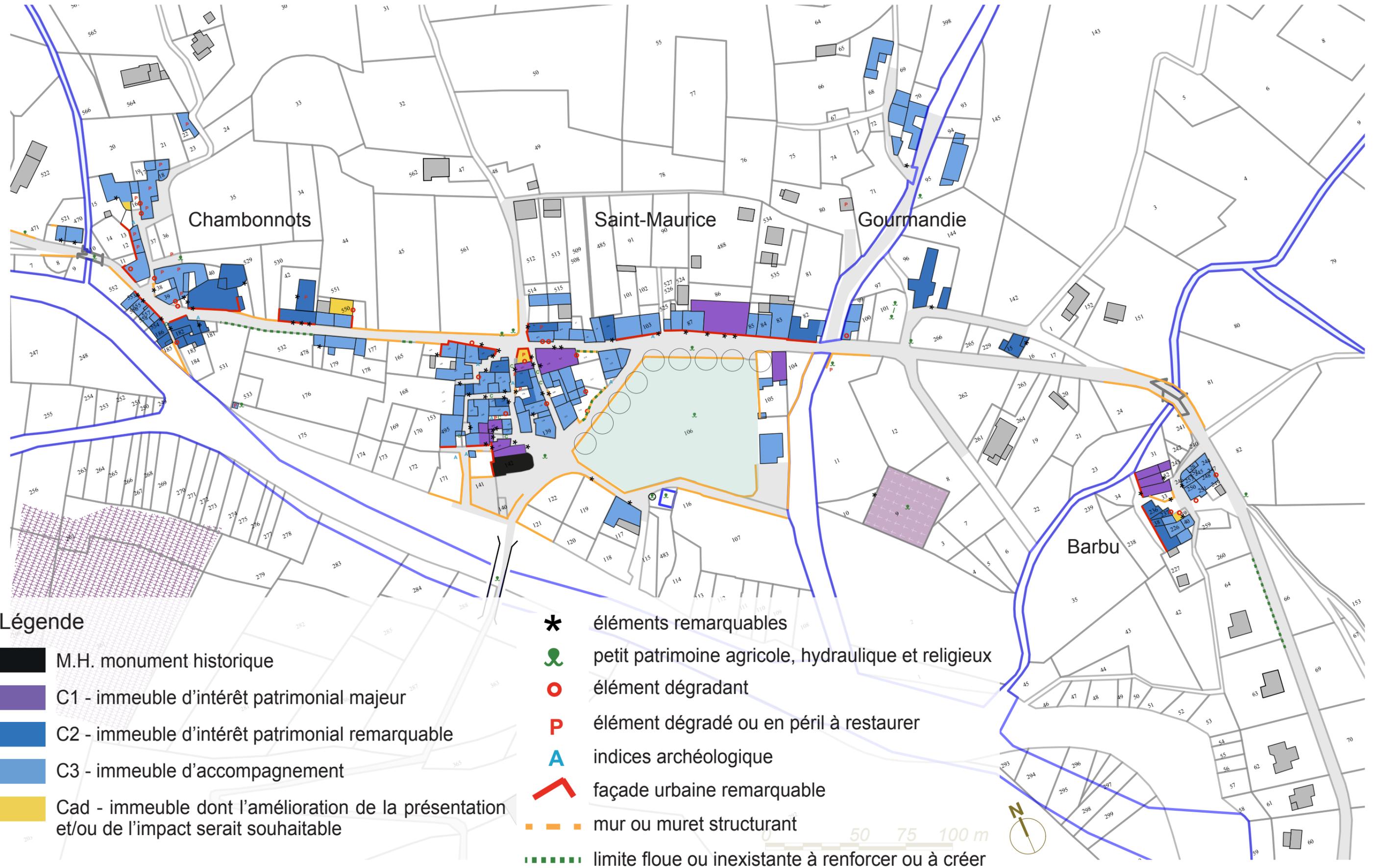


*anciennes échoppes, couradous, magnaneries ont traversés le temps, ils ont valeur de témoignage.*

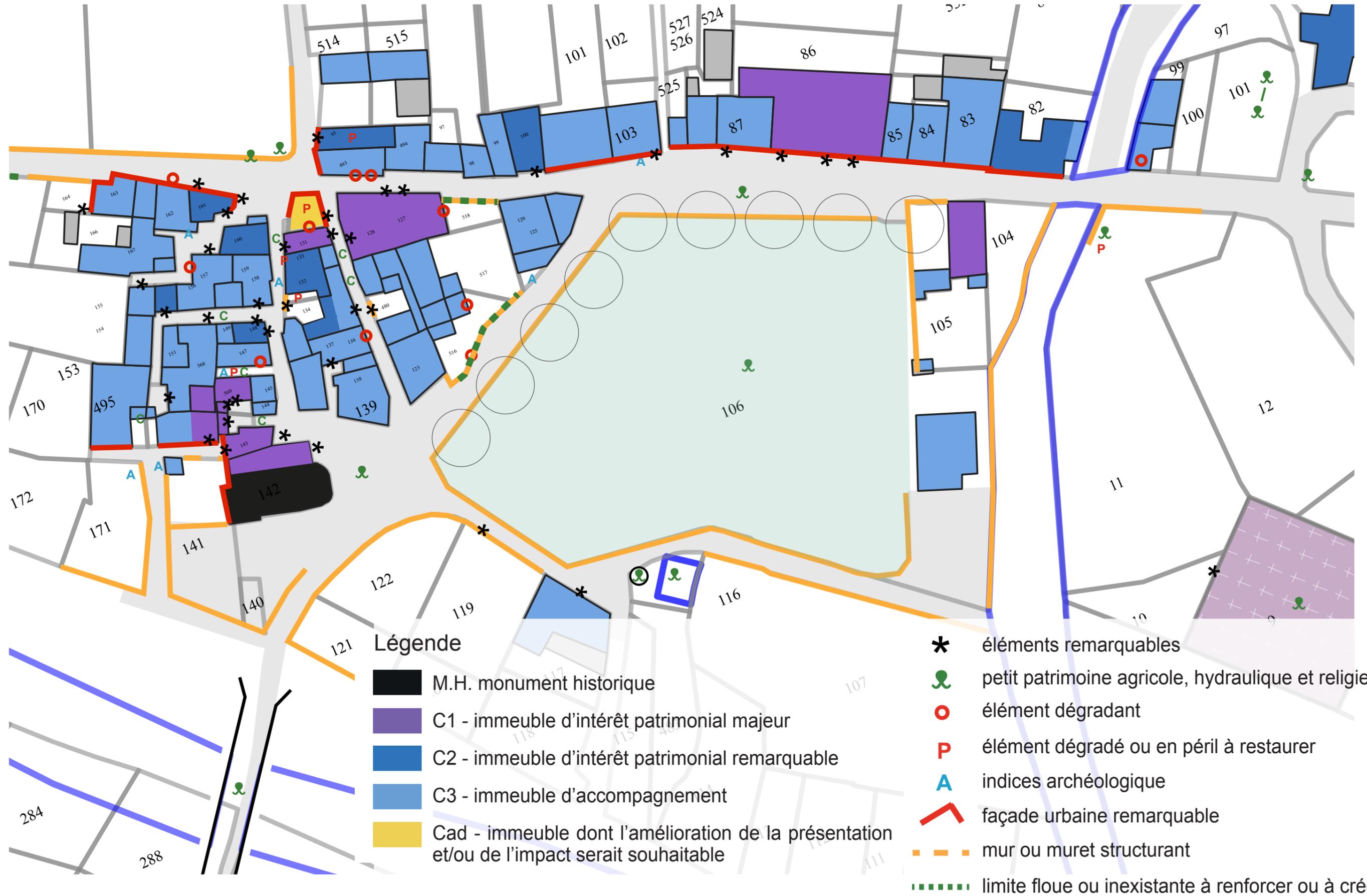


# PATRIMOINE BATI - bilan patrimonial architectural

## Saint-Maurice, Chambonnots, Gourmandie, Barbu



Saint-Maurice



LES ESPACES NON BATIS - *diversité et changement incessant d'échelle et d'ambiance.*



*intériorité des venelles du bourg médiéval.*



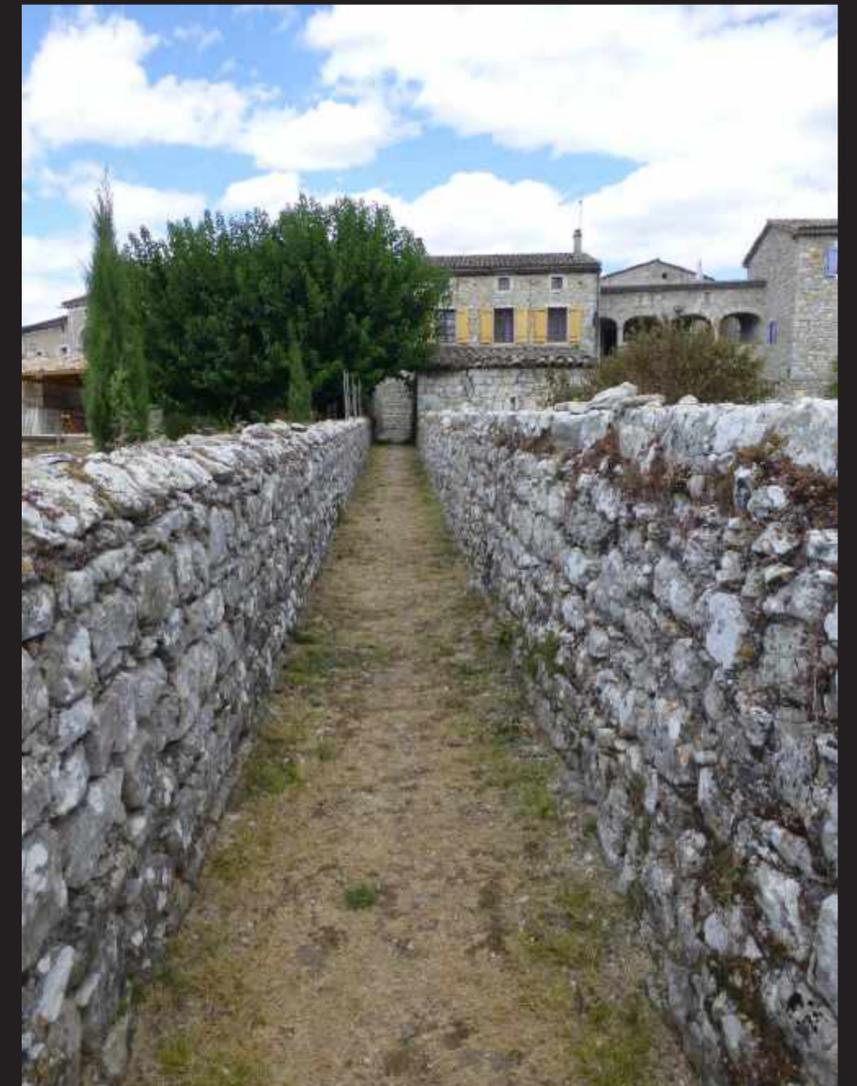
LES ESPACES NON BATIS - *diversité et changement incessant d'échelle et d'ambiance.*



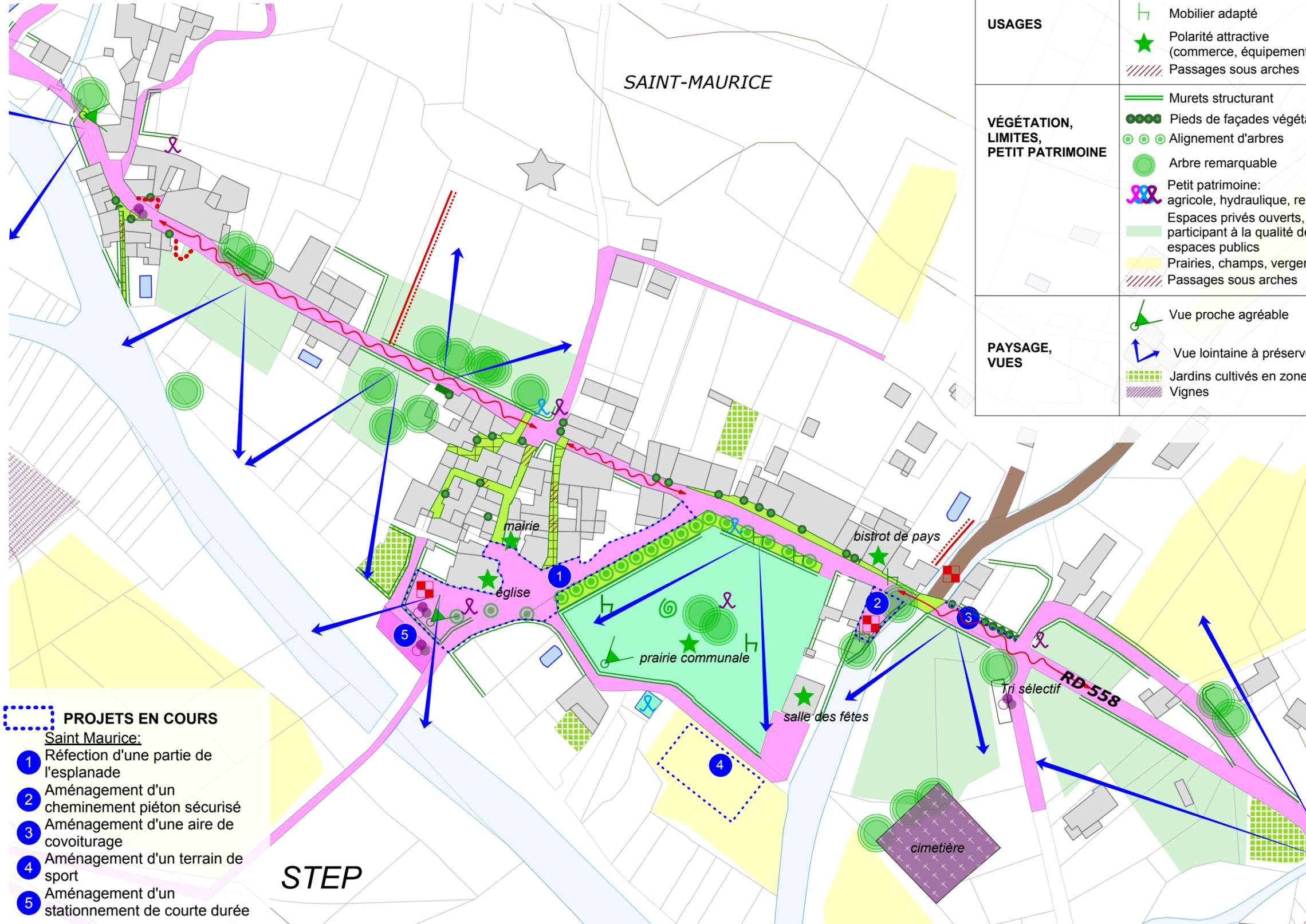
*ouverture sur l'extension urbaine et son foirail.*



*l'allée de platanes et ses échappées sur le paysage.*



# PATRIMOINE NON BATI - bilan patrimonial des espaces publics



	VALORISANT (A PRÉSERVER)	PROBLÉMATIQUE (DÉVALORISANT, QUELCONQUE)
<b>MATERIAUX, NATURE DES SOLS</b>	Matériaux qualitatifs : Stabilisé, béton désactivé Calades, pierres... Prairie communale	Espace trop minéral Enrobé quelconque Matériaux médiocres Ruisseau bétonné
<b>USAGES</b>	Espace de rencontre Mobilier adapté Polarité attractive (commerce, équipement) Passages sous arches	Délaissé Cohabitation piéton/voiture problématique Lieu de rencontre manquant Mobilier manquant
<b>VÉGÉTATION, LIMITES, PETIT PATRIMOINE</b>	Murets structurant Pieds de façades végétalisés Alignement d'arbres Arbre remarquable Petit patrimoine: agricole, hydraulique, religieux Espaces privés ouverts, participant à la qualité des espaces publics Prairies, champs, vergers... Passages sous arches	Absence de limites nettes Clôture dévalorisante (haie monospécifique) Manque d'ombrage Manque d'aménagement, accompagnement végétal
<b>PAYSAGE, VUES</b>	Vue proche agréable Vue lointaine à préserver Jardins cultivés en zone urbaine Vignes	Vue dégradée Bâti dissonnant (en conflit visuel avec l'ensemble)

- PROJETS EN COURS**  
**Saint Maurice:**
- 1 Réfection d'une partie de l'esplanade
  - 2 Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé
  - 3 Aménagement d'une aire de covoiturage
  - 4 Aménagement d'un terrain de sport
  - 5 Aménagement d'un stationnement de courte durée

# PATRIMOINE NON BATI - bilan patrimonial des espaces publics



1 Interruption du bâti permettant une vue sur l'ibie et les versants opposés



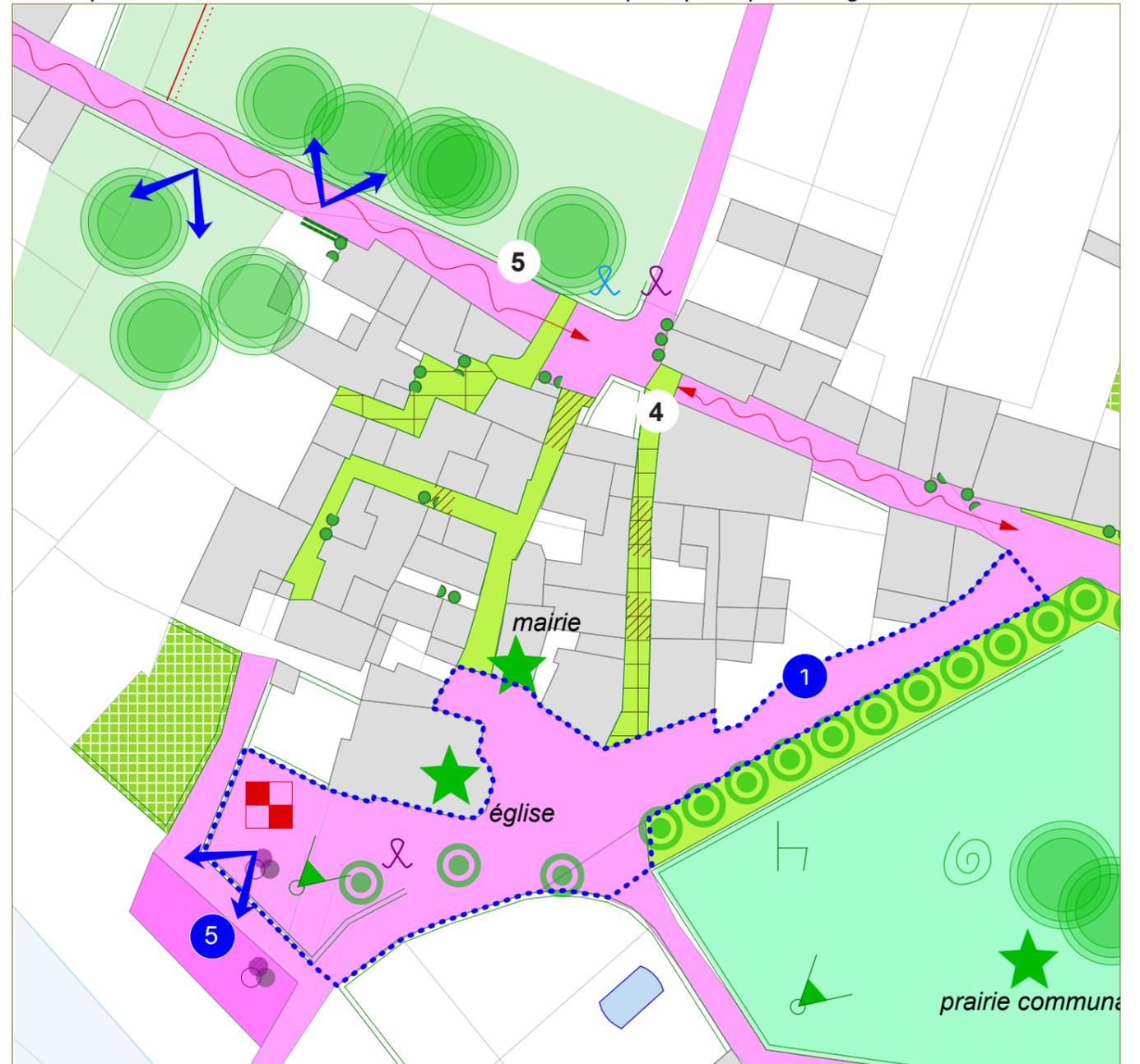
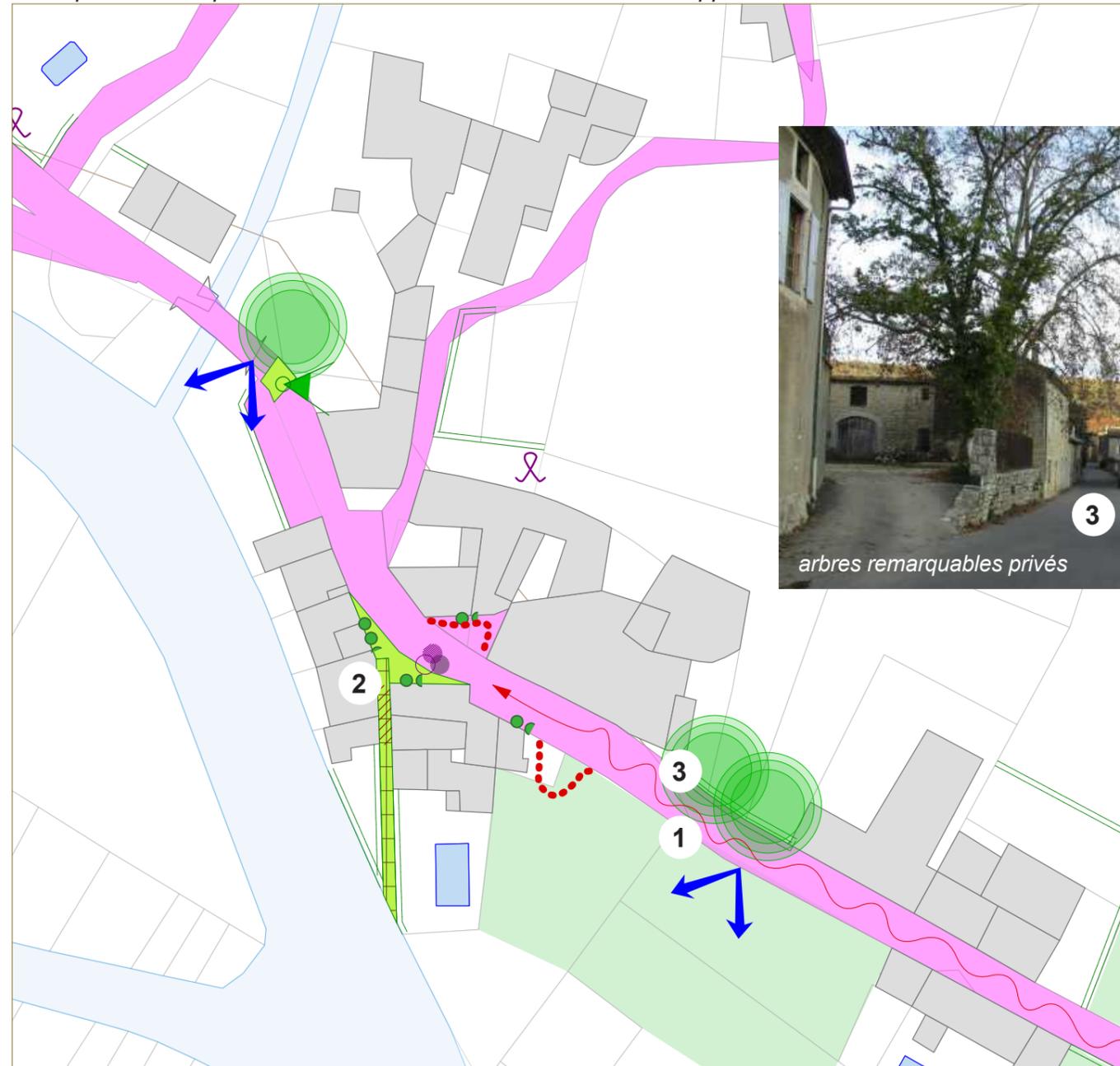
2 Rares calades empierrées



4



5 Pré privé participant à l'agrément de la Grande rue



## De l'étude préalable aux enjeux du SPR

- préserver et renforcer les patrimoines urbains :  
les morphologies singulières des différentes entités urbaines,  
les entrées de village, les entre-deux, les chemins transversaux  
l'insertion des constructions nouvelles et leurs abords.
- valoriser les patrimoines non bâti :  
la diversité et la qualité des espaces publics,  
les limites (murs et murets) et l'accompagnement végétal,  
les sols (calades, pieds de façades).
- conserver les patrimoines bâti de toutes les périodes,  
la qualité architecturale et les savoir-faire constructifs,  
les éléments d'architecture et les décors des différentes époques,  
le petit patrimoine agricole, hydraulique et religieux,  
les bonnes pratiques de restauration.
- redonner une lisibilité aux patrimoines paysagers :  
l'écrin paysager indispensable à la compréhension de l'organisation originelle,  
les jardins en accompagnement du bâti,  
le végétal structurant, les échappées vertes.



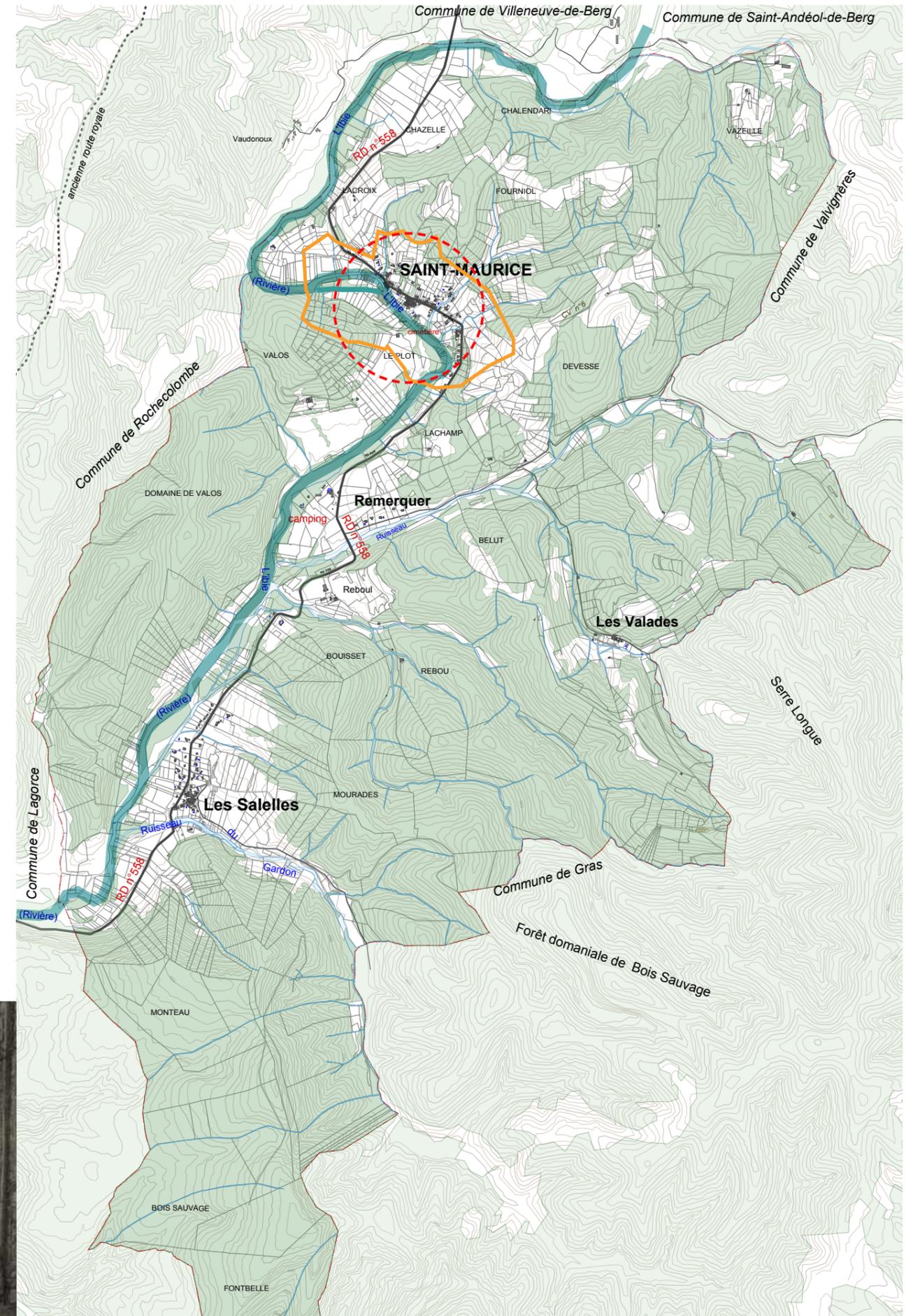
# PROPOSITION DE DELIMITATION DU PERIMETRE DU SPR

- Les enjeux de préservation et de mise en valeur se situent au droit des cinq entités urbaines :

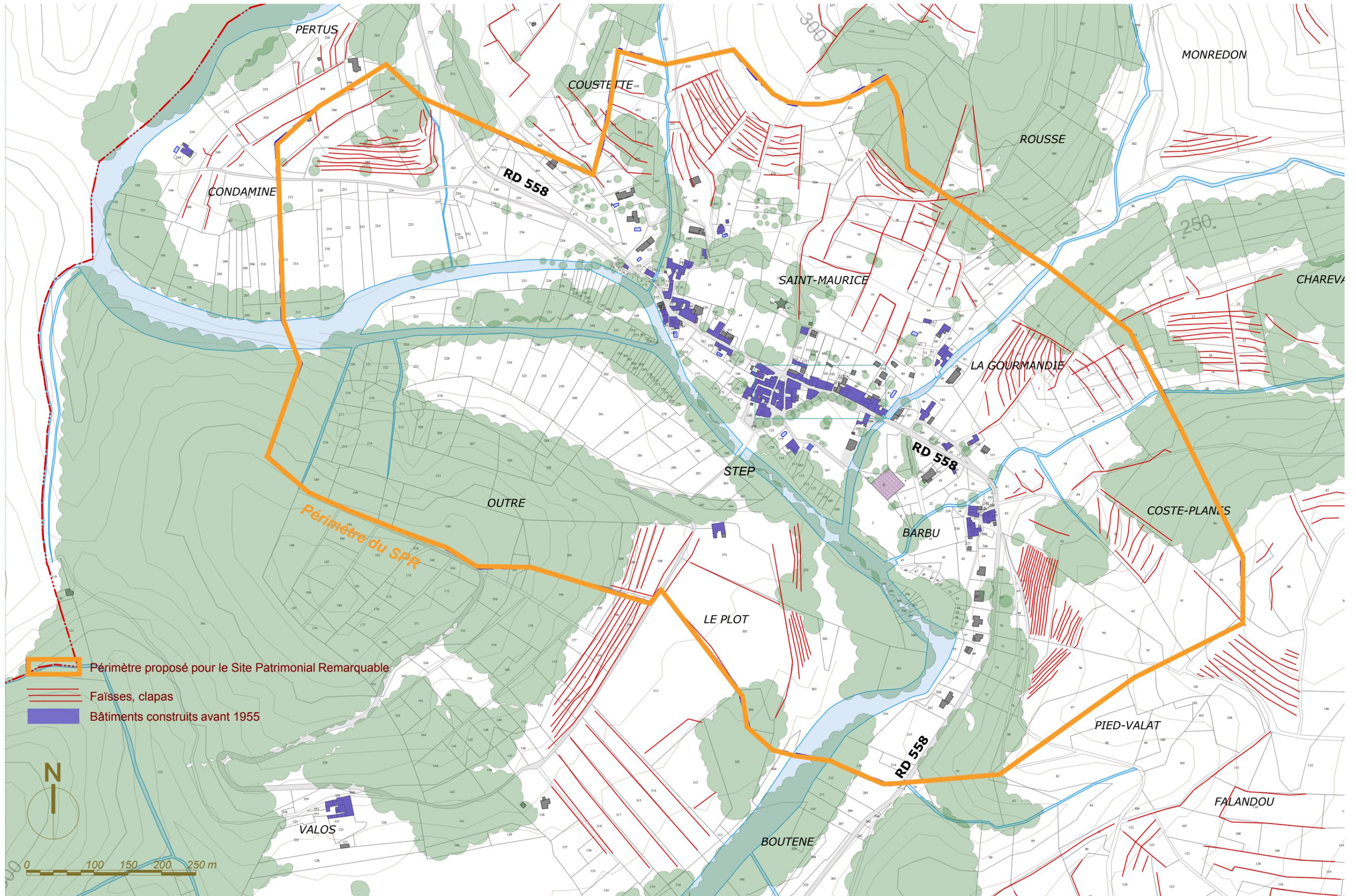
- Saint-Maurice, le bourg
- le faubourg historique
- le hameau Chambonnots
- le hameau Gourmandie
- le hameau Barbu

- le périmètre prend en compte l'écrin paysager indispensable à la compréhension de l'organisation originelle du bâti :

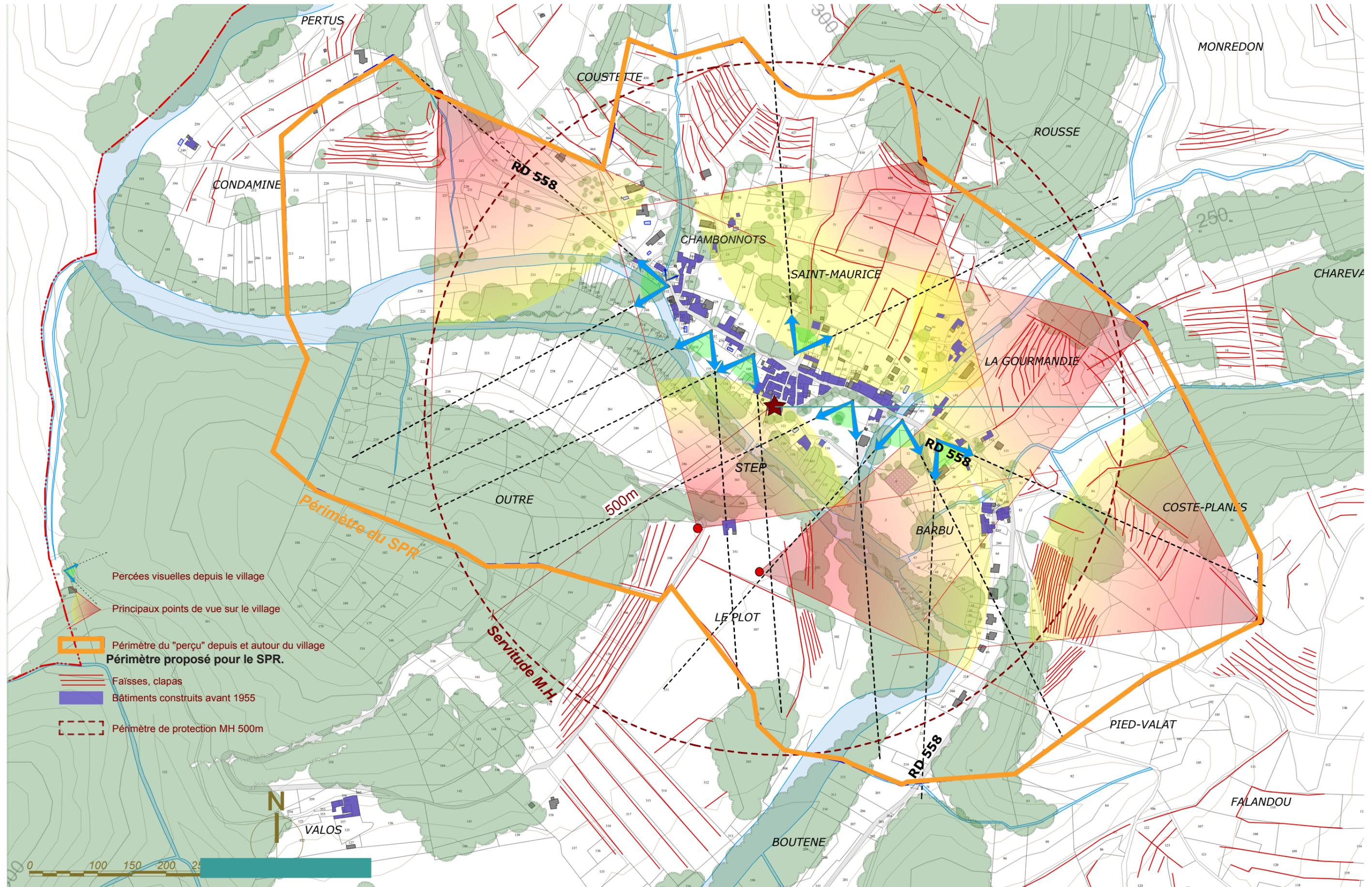
- l'lbie, sa ripisylve et les jardins potagers
- la plaine agricole en bord d'lbie
- les jardins en accompagnement du bâti
- le paysage lithique en culture de terrasse
- les chemins transversaux de pâturage



# PROPOSITION DE DELIMITATION DU PERIMETRE DU SPR



# DELIMITATION DU PERIMETRE DU SPR



## Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Une reconnaissance de la nation.
- Un patrimoine à protéger, à conserver, à mettre en valeur.
- Un cadre réglementaire, un outil d'accompagnement. et de sensibilisation.

## Propositions d'orientations pour le document de gestion

- Promouvoir la mise en valeur du territoire de Saint-Maurice-d'Ibie  
intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique (reconnaissance et appropriation).
- Concevoir un projet global et harmonieux au plan du développement et de la protection des patrimoines.
- Créer un outil d'accompagnement en vue de préserver et mettre en valeur  
le patrimoine paysager, urbain et bâti.

